



Dans certains établissements scolaires, des budgets qui se réduisent « comme peau de chagrin »

La « dotation horaire globale », répartie chaque année dans les académies, fait l'objet de contestations. Cette année, la « priorité au primaire » se ressent durement dans les collèges, en particulier en éducation prioritaire. AUREL

« Déshabiller Pierre pour habiller Paul », « couper là où il reste du gras » « réduire les budgets comme peau de chagrin » ... Les métaphores ne manquent pas, dans les rangs des enseignants, pour dénoncer la répartition des moyens en prévision de la rentrée 2022. Dans certains collèges et lycées, la baisse des budgets se fait durement ressentir en cette fin d'hiver, saison des négociations sur la « dotation horaire globale », l'enveloppe d'heures allouées à chaque établissement pour fonctionner.

Selon le SNES-FSU, majoritaire dans le second degré, des « mobilisations » seraient en cours dans une soixantaine d'établissements du secondaire, en majorité des collèges. Dans l'enseignement primaire, quelques écoles par département sont « en lutte » contre des fermetures de classes. Des rassemblements sont parfois prévus cette semaine, notamment dans les académies de Créteil et de Versailles, à l'initiative d'enseignants et de parents.

A entendre l'éducation nationale, les chiffres sont pourtant bons : avec 67 000 élèves en moins dans le premier degré à la rentrée 2022, et 6 000 élèves en moins dans les collèges et lycées, l'institution peut se targuer d'augmenter le « taux d'encadrement » dans le premier degré, malgré la suppression de 400 postes à l'échelle nationale.

Ceux-ci sont, en outre, compensés par des postes « équivalents temps plein », dont plus de 1 600 correspondent à des stagiaires qui seront à plein temps dans les écoles à partir de la rentrée, en vertu d'une réforme du concours d'accès au métier d'enseignant.

Perte des moyens « d'accompagnement »

Dans les établissements, ces calculs sont dénoncés comme une « gestion comptable » indifférente aux réalités. Une guerre des chiffres qu'entendent bien gagner ceux qui tiennent le registre des baisses de dotation.

Sur plusieurs années, celles-ci sont parfois très nettes, en particulier dans les collèges de l'éducation prioritaire (REP ou REP+) : ici, ce sont 90 heures supprimées depuis 2017. Là, quatre heures par élève et par semaine, « ce qui fait beaucoup sur quatre années de collège », souligne un enseignant de collège REP+ à Nantes. Ailleurs, on dénombre une classe de moins dans chaque niveau sur cinq ans. Des baisses justifiées par les évolutions démographiques, assurent les rectorats. « Faux », répondent les enseignants.

Les conséquences des baisses de moyens sont variables d'un établissement à l'autre. Leur impact le plus « visible » reste la fermeture d'une classe, qui fait augmenter le nombre d'élèves dans les autres. « Avec une 2 de en moins, nous risquons de nous retrouver avec des classes de trente-six élèves », s'inquiète Laurent Murati, professeur de français syndiqué au SNES-FSU du lycée Pyrène, à Pamiers (Ariège) – une commune dont le centre-ville est classé quartier prioritaire, avec un taux de pauvreté de 46 %.

L'autre conséquence est la perte des moyens « d'accompagnement », notamment les heures en demi-groupes, essentielles lorsque les élèves sont fragiles. Au lycée Pyrène, les demi-groupes de français, jusqu'ici prévus pour les classes de 1 re, pourraient disparaître. « On en aurait pourtant bien besoin pour préparer les élèves au grand oral », regrette Laurent Murati. Le rectorat de Toulouse n'est pas d'accord avec ces calculs : lui compte cinquante et une places libres en 2 de, qui justifient la fermeture d'une division – et des effectifs en baisse en 1 re, qui expliquent que « la dotation de l'établissement a été ajustée en fonction de la réglementation », indique l'entourage du recteur.

Parmi les professeurs mobilisés, certains dénoncent également l'abandon des « projets », financés sur les marges horaires des établissements, et qui participent bien souvent à l'identité des collèges prioritaires. « Les élèves savent qu'il y a des classes à projet en 4 e et ils les attendent avec impatience », indique Léa Carruge, déléguée FO du collège Georges-Pompidou de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine). Cet établissement REP pourrait renoncer à sa « 4 e cinéma », pilotée par François Guillen, professeur de français. « Mon atelier audiovisuel, c'est aussi pour les ouvrir à d'autres choses », pointe cet enseignant syndiqué au SGEN-CFDT. A moyen terme, c'est l'égalité



des chances que l'on menace. »

La fin des « marges » ?

Pourquoi les baisses de budget se font-elles ressentir plus durement qu'ailleurs dans les collèges REP et REP+ ? Sans doute sont-ils les seuls où il « reste de la marge », avancent les personnels mobilisés. « L'éducation prioritaire n'a plus de prioritaire que le nom », dénonce un enseignant du collège Arthur-Rimbaud d'Amiens, qui craint de voir l'effectif moyen par classe passer de vingt à vingt-deux en moyenne l'année prochaine, alors que l'établissement accueille des élèves en grande difficulté scolaire.

Des dégradations d'effectifs difficiles à remettre en cause une fois qu'elles se seront installées. « Si nous ouvrons des 6 e à vingt-quatre élèves à la rentrée, ces classes vont glisser l'année d'après », détaille l'enseignant. Accepter des divisions plus chargées aujourd'hui revient à augmenter les jauges de toutes les classes sur quatre ans. » La situation de ce collège REP+ et celle du voisin, le collège César-Franck, également en REP+, ont fait l'objet d'un billet de blog du député (La France insoumise) de la Somme François Ruffin . « Cette fois, c'est décidé, c'est la fin des REP+ ? », interroge l'élu sur son site, avant de dénoncer les baisses de moyens dans ces établissements d'Amiens-Nord.

La question mérite en effet d'être posée. Sans se lancer dans une « refonte » de l'éducation prioritaire – dont il a cependant été question au cours du quinquennat –, l'éducation nationale a modifié ses critères de répartition des moyens, alors que les « effets de seuil » de la carte des REP et REP+ sont régulièrement soulignés : 70 % des élèves défavorisés sont scolarisés dans des établissements non prioritaires. « Nous avons fait évoluer nos outils de répartition des moyens entre académies, pour mieux prendre en compte les critères sociaux », défend le ministère. « L'indice de positionnement social [IPS] moyen des établissements, ainsi que leurs taux de boursiers pèsent plus lourdement dans la répartition des budgets. » Ce sont les académies qui décident, ensuite, de la répartition des masses entre établissements – sans « fléchage » national, insiste-t-on. Mais Paris met à leur disposition ce « modèle » qui survalorise l'IPS moyen et le taux de boursiers.

Faut-il en déduire un phénomène de lissage forcément défavorable à l'éducation prioritaire, elle qui est surdotée par définition ? Le ministère insiste, au contraire, sur le fait que les écarts restent fortement marqués en faveur de l'éducation prioritaire. Dans les collèges, au niveau national, le nombre moyen d'élèves par classe est de 26,1. En REP, il descend à 23,3, et jusqu'à 22,6 en REP+. D'autres dispositifs, comme par exemple les « devoirs faits », sont également fléchés vers l'éducation prioritaire, ainsi que la pondération des heures qui dégage du « temps de concertation » aux enseignants des réseaux REP+.

Violaine Morin